

**Xylella fastidiosa :**  
la saisie d'une  
cargaison venue  
d'Italie entretient  
la crainte

**FLÉAU.** Xylella fastidiosa, c'est cette bactérie nuisible qui peut affecter de nombreux végétaux, oliviers, Prunus (pêchers, amandiers), laurier rose, vigne, agrumes, chênes,... Les dépérissements provoqués par cette maladie des plantes peuvent avoir des répercussions économiques de grande ampleur, comme on l'a vu en Italie dans les Pouilles où elle a ravagé des plantations d'oliviers pourtant centenaires. La circulation et la plantation de plants contaminés, y compris de végétaux d'ornement, représentent un risque important de dissémination. Afin de lutter contre la propagation de Xylella fastidiosa en Corse, où 275 foyers ont été détectés, les services de l'État ont ainsi renforcé les mesures de contrôle et de surveillance et des mesures d'interdiction d'introduction des végétaux ont été instaurées. De nombreux contrôles sur les ports et aéroports de l'île ont pourtant permis l'interception de végétaux interdits. Les lots saisis ont été détruits ou refoulés. La vigilance est plus que jamais de mise. Dernièrement, ce sont plus de 900 plants de végétaux, dont 650 potentiellement dangereux qui ont été saisis et détruits par les douanes de Corse. Des faits qui remontent au 30 janvier dernier. Sur le port de Bastia, les douaniers ont intercepté un camion qui transportait ces plants figurant sur la liste des végétaux interdits, ils étaient potentiellement porteurs ou développeurs de la Xylella fastidiosa. Cette cargaison venue de Livourne aurait été importée par un pépiniériste ajaccien. Les services de l'État assurent que le risque de contamination était bien réel et a refoulé la cargaison. L'office de l'environnement de la Corse a d'ailleurs décidé de se porter partie civile devant la justice. L'OEC veut des conditions encore plus strictes dans les importations et veut favoriser la production locale à travers le label «Corsica Grana». Une chose est sûre, la situation actuelle en matière de restriction d'entrée des végétaux en Corse met à mal l'activité des pépiniéristes insulaires. Monique Meunier, porte-parole du collectif de défense, affirme : «*Si les mesures de précaution et de traçabilité sont nécessaires, nous devons garder la possibilité de faire rentrer des végétaux*». D'ailleurs la cargaison du 30 janvier finira par entrer sur l'île une fois vérifiée et les autorisations obtenues. Prudence est mère de sûreté...